



COMMUNE DE LARUNS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LARUNS

SEANCE DU 24 MAI 2016

L'an deux mille seize, le 24 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 20 mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert CASADEBAIG, Maire.

Présents : CASADEBAIG Robert, BAYLOQC-SASSOUBRE Bruno, BLANCHET Anne, BOUTONNET Jacques, CASSOU Sylvie, DUCHATEAU François, FEUGAS Françoise, GROS Laure, MOUNAUT Pierre, PUCHEU Charles, TOST-BESALDUCH Jeanine, TOUTU Patricia

Procurations : CARRERE Régis à Pierre MOUNAUT
AMBIELLE Simon à TOUTU Patricia
COUBLUC Joël à Robert CASADEBAIG

Secrétaire de séance : GROS Laure

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 20 mai 2016

Date d'affichage : 20 mai 2016



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 MAI 2016, à 19 H 00**

Sommaire

	N°Page
<u>1 – PROCES VERBAL</u> de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2016	p 3
<u>2– FINANCES</u>	p 3
2-1 : tarifs 2016 des services communaux	p 3
2-2 : tarifs eau et assainissement	p 3
2-3 : tarification des produits vendus par l’Etablissement Thermal	p 4
2-4 : Souscription de 2 crédits-relais pour le financement des travaux de la télécabine de Sagette	p 4
2-4-1 : Crédit-relais souscrit auprès de la Caisse d’épargne	p 4
2-4-2 : Crédit-relais souscrit auprès de Crédit Agricole	p 5
<u>3 – SUBVENTION</u> : Demande de subvention au Département pour les travaux à l’école primaire	p 5
<u>4 – RESSOURCES HUMAINES</u>	
4-1 : Gestion du parking de Bioux-Artigues : Création des emplois saisonniers et demande de subvention au Conseil Département des Pyrénées Atlantique	p 5
4-2 : Création de postes en renfort des services communaux	p 6
4-3 : Transformation de postes	p 7
<u>5 – CONVENTION</u> : Convention de partenariat avec Concordia pour un chantier de rénovation du patrimoine	p 7
<u>6 – PASTORALISME</u>	
6-1 : Devettes 2016	p 7
6-2 : Approbation du plan de financement pour la demande de subvention au gardiennage des troupeaux	p 8
6-3 : Demande de subvention travaux cabane pastorale de Cézy	p 9
<u>7 – TNT</u> : Demande autorisation au CSA	p 10
<u>8 – ASSOCIATION</u> : Subvention aux association – tranche 2	p 10
<u>9– TOURISME</u> : Maintien de la taxe de séjour au niveau communal	p 10



Du 24 MAI 2016

1 – PROCES VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le procès verbal de la dernière séance, envoyé à chaque membre, n'appelle pas de remarques particulières.

Monsieur DUCHATEAU demande à être informé de la situation de l'agent affecté à la crèche dont la prolongation de contrat avait fait l'objet de la délibération n° 40/2016-04/3.3 du 15 avril dernier.

Monsieur le Maire indique que cet agent a finalement été intégré par le CCVO et que le renouvellement de son contrat n'a plus lieu d'être.

Monsieur BOUTONNET précise que l'agent sera nommé stagiaire à compter du 1^{er} juin 2016 et aura un véhicule à disposition pour le transport des repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2016.

2 – FINANCES

2-1 : Tarifs 2016 des services communaux

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de fixer les tarifs appliqués sur la Commune pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs figurant en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** les tarifs proposés (joints en annexe).

2-2 : Tarifs eau et assainissement 2016

Monsieur le Maire rappelle que le système des redevances d'eau et d'assainissement est basé sur un forfait par unité de logement, le nombre d'unités de logement étant celui répertorié sur le relevé cadastral de propriété.

Il convient de fixer le tarif des redevances de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs inchangés, soit :

	EAU	ASSAINISSEMENT
Redevance semestrielle du 01/01/2016 au 30/06/2016	40 €	70 €
Redevance semestrielle du 01/07/2016 au 31/12/2016	40 €	70 €
Total :	80 €/an	140 €/an

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **approuve** les tarifs proposés.

2-3 : Tarification de produits vendus à l'Etablissement Thermal

Monsieur le Maire rappelle que l'Etablissement Thermal vend des produits spécifiques :

TARIFICATION DES SAVONS A L'EAU THERMALE

⇒ Savons de 100 grammes 4,50 € TTC/Unité

Les savons, mis en vente, sont associés à une convention de fabrication avec le prestataire de service.

TARIFICATION CARTES POSTALES

⇒ Cartes Postales 0,92 € TTC/Unité

TARIFICATION PRODUITS SOINS DU CORPS

⇒ Lait de corps Lavande Bio 250 ml 11 € TTC/Unité

⇒ Lait de corps Clémentine Bio 250 ml 11 € TTC/Unité

⇒ Huile Sèche Argan Jasmin Bio 100 ml 11,50 € TTC/Unité

⇒ Huile Sèche Verveine Clémentine Bio 100 ml 11,50 € TTC/Unité

⇒ Huile d'Argan pure Bio 75 ml 11 € TTC/Unité

⇒ Gel douche Lavande Bio 250 ml 6,50 € TTC/Unité

⇒ Gel douche Clémentine Corse 250 ml 6,50 € TTC/Unité

⇒ Gel douche Laurier Bio 250 ml 6,50 € TTC/Unité

⇒ Gel douche Argan Bio 250 ml 6,50 € TTC/Unité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-**approuve** les tarifs ci-joints,

-**autorise** le Maire à signer la convention de fabrication et de vente des savons faits à partir de l'eau thermale.

2-4 : Souscription de 2 crédits-relais pour le financement des travaux de la télécabine de Sagette

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux engagés sur la télécabine de Sagette pour un montant de 6 360 000 € TTC.

Il indique également que le plan de financement de ces travaux prévoit, en complément des emprunts, le recours à 2 crédits-relais, à hauteur de 1 000 000 € chacun, en vue de faire face aux besoins de trésorerie liés au décalage de la récupération de TVA et de la perception des subventions.

Monsieur DUCHATEAU souhaite connaître l'évolution éventuelle du coût global de l'opération. Monsieur le Maire indique que ce coût n'a pas varié, que le plan de financement n'est pas encore stabilisé, dans l'attente des engagements chiffrés de la Région et du Département et que le planning des travaux est tenu comme prévu.

2-4-1 : Crédit-relais souscrit auprès de la Caisse d'épargne

Monsieur le Maire présente la proposition transmise par la Caisse d'Epargne :

Type du prêt : crédit relais différé amortissement taux fixe

Montant : 1 000 000 €

Taux d'intérêt phase mise à disposition des fonds : 0.94 % l'an

T.E.G. de la période d'amortissement du prêt : 0.99 % l'an

Durée : 2 ans

Périodicité des intérêts : mensuelle
Frais de dossier : 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve** le contrat de crédit-relais proposé par la Caisse d'Epargne et les conditions du contrat figurant ci-dessus,
- Autorise** le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes opérations à ce crédit-relais.

2-4-2 : Crédit-relais souscrit auprès du Crédit Agricole

Monsieur le Maire présente la proposition transmise par le Crédit Agricole.

Type du prêt : crédit court terme taux fixe
Montant : 1 000 000 €
Taux d'intérêt : 1.34 % l'an
Durée : 2 ans
Frais de dossier : 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve** le contrat de crédit-relais proposé par le Crédit Agricole et les conditions du contrat figurant ci-dessus,
- Autorise** le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes opérations à ce crédit-relais.

3 – SUBVENTIONS : Demande de subvention au Département pour les travaux à l'école primaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de réaménagement de la cantine et de remplacement des menuiseries de l'école primaire.

Ce projet a été retenu dans le contrat de territoire de la Vallée d'Ossau et est donc éligible à une subvention du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Il convient donc de déposer le dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental.

Le montant du remplacement des menuiseries de l'école primaire s'élève à 45 281.92 € HT.

Le réaménagement de la cantine est estimé à 66 667 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve** le projet de travaux présenté,
- autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

4 : RESSOURCES HUMAINES

4-1 : Gestion du parking de Bious-Artigues : Création des emplois saisonniers et demande de subvention au Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques de renouveler l'opération à Bious-Artigues en confiant la gestion du parking à des agents recrutés par nos soins.

Une équipe de trois agents et une équipe de quatre agents seront présentes du lundi 27 juin 2016 au dimanche 4 septembre 2016, tous les jours.

De plus, une équipe de deux agents assurera les samedis et dimanches 18/19, et 25/26 juin 2016 et 3/4, 10/11, 17/18, septembre 2016.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal:

- **DE CREER** 7 postes de contractuels pour la période du lundi 27 juin 2016 au samedi 16 juillet 2016 inclus, à 28 heures par semaine,
- **DE CREER** 7 postes de contractuels pour la période du dimanche 17 juillet 2016 au samedi 6 août 2016 inclus, à 28 heures par semaine,
- **DE CREER** 7 postes de contractuels pour la période du dimanche 7 août 2016 au dimanche 4 septembre 2016 inclus, à 28 heures par semaine,
- **DE CREER** 2 postes de contractuels pour les week-ends du 18/19 et du 25/26 juin 2016 et les week-ends du 3/4, 10/11, 17/18 septembre 2016, à raison de 8 heures par jour, soit 16 heures par week-end,
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais de déplacements à raison d'un véhicule par équipe,
- **DE L'AUTORISER** à solliciter le Conseil départemental pour une subvention à hauteur de 65 % du coût total de l'opération estimé à 31 400 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création des postes ci-dessus et de prendre en charge les frais de déplacements à raison d'un véhicule par équipe
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention à hauteur de 65 % du coût total de l'opération estimé à 31 400 € HT.

Monsieur BAYLOCQ-SASSOUBRE informe le Conseil Municipal que, suite aux travaux au parking de Bious-Artigues, le secteur de Bious-Oumettes est dégradé (pâturages dégradés par les véhicules, trous...).

4.2 : Création de postes contractuels en renfort des services communaux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, en raison d'un accroissement de la fréquentation du complexe sportif (escalade, stages sportifs,...) de recruter un agent contractuel pour assurer l'accueil, la surveillance, et l'entretien de l'installation. Cet agent se verra également confier des tâches en remplacement d'agents en congés.

Il convient également d'assurer des remplacements au service administratif de la Mairie et au service bâtiments-écoles durant l'été 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE de créer** :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel, à temps complet, rémunéré au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016, affecté au complexe sportif.
- 1 poste d'adjoint administratif contractuel, à temps complet, rémunéré au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif, du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016, affecté à la Mairie.
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel, à temps complet, rémunéré au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, du 1^{er} juillet 2016 au 31 août 2016, affecté au service bâtiments-écoles.

4.3 : Transformation de postes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux agents ont été proposés à l'avancement de grade pour l'année 2016 :

- un agent titulaire du grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe à l'avance au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

La Commission Administrative Paritaire compétente pour la catégorie C a émis un avis favorable et a procédé à l'inscription sur la liste d'aptitude correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de transformer :

- le poste N°13 d'adjoint technique de 1^{ère} classe permanent à temps complet en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2016
- le poste N°47 d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet en poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2016.

5 – CONVENTIONS : Convention de partenariat avec Concordia pour un chantier de rénovation du patrimoine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de réalisation d'un chantier international de bénévoles, durant l'été 2016, en vue de la restauration d'un refuge en montagne (Artigue de Sesques).

Pour ce faire, une convention doit être signée avec l'association Concordia, en charge de la conduite de ce projet.

Outre la fourniture de matériel, matériaux, hébergement, la participation financière de la Commune s'élève à 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE** la convention proposée,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

6 - PASTORALISME

6.1 : Devettes 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Pastorale précise les modalités d'utilisation des estives.

Si les tarifs sont fixés par délibération globale arrêtant les tarifs de tous les produits communaux pour l'année, il convient de préciser les dates de montée et descente des animaux.

La Commission Pastorale, réunie le 10 mai 2016, propose les dates de montée comme suit :

Pour les éleveurs de catégories 1 :

- Montée sur l'estive du Brousset à partir du **01 juin 2016**
- Montée sur les estives de Soussouéou et Cézy à partir du **25 mai 2016**.

Comme l'année dernière, la Commission Pastorale rappelle que l'estive de Gourzy reste libre pour les éleveurs locaux, jusqu'à la devette d'Arriutort et Besse.

Pour les éleveurs de catégorie 3 :

- Les estives de Gourzy, Pombie, Saoubiste, Soussouéou et Aule seront ouvertes à compter du **15 juin 2016**. Pour les éleveurs de la Commune de Buzy, ils sont autorisés à monter le 10 juin 2016 et descendre le 10 octobre 2016 (cf convention de pâturage domaine skiable d'Artouste).

Aussi, la Commission Pastorale précise que :

- L'estive du Brousset sera privée **du 14 juillet au 15 août 2016** pour le gros bétail,
- Les estives de Besse et Arriutort seront privées **du 25 juin 2016** jusqu'à la devette d'Arriutort et Besse.
- Les dates de descente seront arrêtées ultérieurement, en fonction des conditions climatiques et de la pousse de l'herbe, durant l'été.

La Commission Pastorale rappelle que le nombre de bovins est limité à 30 (bovins de moins de 6 mois non compris) pour les éleveurs extérieurs, sauf pour les éleveurs de la Commune de Buzy (cf Convention de pâturage domaine skiable d'Artouste).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les dates proposées et les modalités d'utilisation des estives pour 2016.

6.2 : Approbation du plan de financement pour la demande de subvention au gardiennage des troupeaux

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la mesure 7 – 6 B, l'embauche d'un pâtre afin d'assurer le gardiennage du bétail sur les estives de Gourzy, Besse et Arriutort, serait susceptible d'obtenir un financement à hauteur de 70% du coût total de l'embauche.

M. le Maire présente le projet d'embauche.

L'embauche du salarié est réalisée sur une période allant du 1^{er} juin au 10 octobre 2016, soit un coût total prévisionnel de 7 597 € relatif à l'embauche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1) adopte le projet cité ci-dessus,

2) constate que la dépense est évaluée à 7 597€.

3) Sollicite des subventions les plus élevées possibles auprès des différents financeurs (Europe, Etat).

4) fixe le plan de financement de façon suivante :

- dépense subventionnable : 7 597 €

- subventions (70%) : 5317.90 €

- autofinancement (30%) : 2279.10 €

5) fixe l'embauche suivant le calendrier ci-dessous :

- date d'embauche : 1^{er} juin 2016
- date de fin d'embauche : 10 octobre 2016

6) autorise le Maire à solliciter les subventions et à signer les documents se rapportant au projet précité.

6.3 : Demande de subventions travaux cabane pastorale de Cézy

Monsieur le Maire expose que suite au diagnostic pastoral de 2006 et à la demande des éleveurs transhumants sur l'estive de Cézy, des améliorations à l'intérieur de la cabane ont été identifiées.

Actuellement, près de 250 brebis et 100 chèvres y transhument chaque année.

La traite et la fabrication fromagère se font sur site de juin à août.

Il s'agit de travaux concernant :

- Le déplacement des sanitaires pour un accès direct depuis la pièce à vivre de la cabane
- La transformation d'une porte en fenêtre
- La création d'un assainissement autonome

CONSIDERANT la nécessité de maintenir un pastoralisme vivant sur le territoire communal, et pour ce faire, de fournir aux éleveurs des équipements adaptés,

CONSIDERANT la déclaration de travaux déposée dans les services administratifs concernés au titre du classement du site du Soussouéou

CONSIDERANT le devis prévisionnel établi à 30 000 € HT (hélicoptage et maîtrise d'œuvre compris)

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel comme suit, conformément aux dispositions de la nouvelle ligne de financement pastorale 7.6b 'mise en valeur des espaces pastoraux' :

	TAUX	MONTANT HT
Montant des travaux	100%	30.000 €
Subventions améliorations pastorales	70%	21.000 €
Autofinancement commune	30%	9.000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-**DECIDE** la réalisation de l'opération telle que présentée ci-dessus,

-**DEMANDE** l'inscription de ce projet à l'appel à projets 2016 lancé par le Conseil Régional,

-**SOLLICITE** des subventions les plus élevées possibles auprès des différents financeurs (Europe, Etat, Région, Département, Massif),

-**S'ENGAGE** à assurer la part d'autofinancement du projet,

-**S'ENGAGE** à réaliser les travaux à partir de septembre 2016 (sous réserve de l'obtention des aides) et à les terminer avant décembre 2017,

-**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer l'ensemble des actes administratifs pour ce faire.

7 : TNT – Demande autorisation de diffusion au CSA

M. le Maire rappelle les travaux réalisés pour permettre le passage à la TNT en avril dernier. Il convient, à présent, de solliciter auprès du CSA les autorisations de diffusion.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de solliciter du CSA l'autorisation de diffuser pour le site Sagette (Laruns 5) multiplex, le R3 et le R7
- de solliciter du CSA l'autorisation de diffuser pour le site le Réservoir (Laruns 6), le R3 et le R7

8 : ASSOCIATIONS : Subventions aux associations - tranche 2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une somme est budgétée chaque année pour les subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

- CAS	3 000 €
- VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	50 €
- LO DIDAU DE MARIA	500 €
- COMITE DES FETES DE LARUNS	23 000 €
- AUSSAU TOUSTEM	1 300 €
- FNACA VALLEE D'OSSAU	150 €
- FOIRE AU FROMAGE	14 000 €
- ASSOCIATION RENCONTRE	500 €
- TIERRAS Y RAICES	200 €

9 : TOURISME : maintien de la taxe de séjour au niveau communal

Monsieur le maire rappelle que la Commune perçoit la taxe de séjour sur la totalité du territoire communal, du fait de son classement touristique.

Compte tenu des dernières évolutions législatives, introduites par la loi NOTRE du 7/8/2015, la taxe de séjour pourrait à terme faire l'objet d'un transfert à l'échelon intercommunal, dans le cadre du transfert de la compétence tourisme.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de continuer à percevoir directement la taxe de séjour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une délibération en vue de solliciter le maintien de la taxe de séjour au niveau communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE le maintien de la taxe de séjour au niveau communal.

Monsieur DUCHATEAU s'inquiète du devenir de la taxe de séjour si la compétence devient intercommunale. Monsieur le Maire indique qu'elle restera communale, que son montant est de 30 000 € / an mais pourrait être amélioré.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 20 H 15.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mai 2016

Conseillers Municipaux	Signature
AMBIELLE Simon	Procuration donnée à TOUTU Patricia
BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno	
BLANCHET Anne	
BOUTONNET Jacques	
CARRERE Régis	Procuration donnée à Pierre MOUNAUT
CASADEBAIG Robert	
CASSOU Sylvie	
COUBLUC Joël	Procuration donnée à Robert CASADEBAIG
DUCHATEAU François	
FEUGAS Françoise	
GROS Laure	
MOUNAUT Pierre	
TOST-BESALDUCH Jeanine	
PUCHEU Charles	
TOUTU Patricia	

